

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation  
20190617-001****ACTE N° BC-****du 17 juin 2019****n°001****page 1/3****EXTRAIT:****GRAND  
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice :****PRESENTS ( 18 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, M.MELQUIOND****POUVOIRS ( 5 ) : M.COLIN donne pouvoir à M.JUGE  
Mme BOURAT donne pouvoir à M.BEN EMBAREK  
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN  
M.PREHER donne pouvoir à Mme LAVRARD  
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI****EXCUSES ( 2 ) : Mme BARREAU  
M.HENEAU****Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET****RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Modification et mise à jour des effectifs**

1) Afin de poursuivre les missions d'inventaire topographique du patrimoine territorial de Grand Châtellerault inscrites dans la convention signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine et de la subvention afférente, il est proposé de créer 2 postes de chargé/e d'inventaire du patrimoine, à temps complet qui seront chargés de :

- Effectuer un travail de recherche en archives (municipales, départementales) et en bibliothèque,
- Réaliser l'inventaire du patrimoine sur le terrain (relevés, prises de photographies...)
- Constituer des dossiers documentaires selon les normes de l'Inventaire Général (datation, description des bâtis, photographies, géo-référencement et toutes autres données textuelles) sur l'application web « Gertrude »
- Participer aux restitutions aux communes

Compte tenu des missions afférentes au poste, et sur préconisations de la DRAC, il est envisagé un recrutement sur le cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine. Au vu des difficultés de recrutement d e fonctionnaire s correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces postes sont susceptible s d'être occupé s par des agent s contractuel s engagé s par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d' attaché de conservation du patrimoine, ils devr ont justifier :

- d'une formation supérieure en histoire, histoire de l'art ou architecture,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation  
20190617-001****ACTE N° BC-****du 17 juin 2019****n°001****page 2/3**

- *d'une première expérience en inventaire avec maniement du dossier électronique d'inventaire,*
- *de bonnes qualités rédactionnelles et relationnelles, d'un esprit méthodique et de rigueur,*
- *d'une maîtrise des systèmes de gestion des bases de données.*

2) *Pour répondre à l'évolution des demandes d'enseignement artistique des usagers du Conservatoire à Rayonnement Départemental en développant les créneaux horaires, et pour harmonisation des grades détenus par les professeurs de musique, il est proposé de créer :*

- *un poste d'enseignant en percussions sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 18 heures (18/20ème). Le poste créé précédemment sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (12 /20ème) sera supprimé, après avis du comité technique.*

- *un poste d'enseignant en violon sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 6 heures (6/20ème). Le poste créé précédemment sur le grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (6/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique.*

3) *En raison du départ du directeur du conservatoire à rayonnement départemental Clément Janequin et afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de créer un poste dans le grade de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment dans le grade de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie sera supprimé, après avis du comité technique.*

4) *En raison du transfert des équipements et du personnel de la médiathèque de Scorbé-Clairvaux vers la communauté d'agglomération, il est proposé de créer un poste dans le grade d'adjoint du patrimoine, à temps complet.*

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

**VU** la délibération n° 3 du bureau du 13 mai 2019 portant modification et mise à jour des effectifs,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de créer les postes suivants :

1) 2 postes dans le grade d'attaché de conservation du patrimoine, à temps complet,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation  
20190617-001**

**ACTE N° BC-**

**du 17 juin 2019**

**n°001**

**page 3/3**

2) 2 postes dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal, à temps non complet (18/20ème et 6/20ème),

3) 1 poste dans le grade de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie, à temps complet,

4) 1 poste dans le grade d'adjoint du patrimoine, à temps complet.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2019 .

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/06/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER